

**SYNDICAT MIXTE
Grande Tablée****DÉLIBÉRATION**

Place de l'Europe
39100 DOLE
Tél. 03.84.79.79.79

Référence

D.26/01

Objet

Détermination du nombre de voix des membres

Secrétaire de séance

Patricia ANTOINE

Rapporteur

Jacqueline DEJEUX



Le premier juin deux mille vingt-six, le Comité Syndical de gestion de la cuisine centrale « La Grande Tablée », s'est réuni dans les locaux de la Grande Tablée, sur convocation de Madame Nathalie JEANNET, Présidente sortante.

Nombre de délégués en exercice : 20
Nombre de délégués titulaires ou suppléants : 18
Nombre de procuration : 1
Nombre de délégués votants : 19

Date de la convocation : 27 mai 2026

Délégués titulaires ou suppléants présents : Hélène THEVENIN, Delphine ROUGIER, Jean-Yves ROY, Gilles CHAFFANGE, Patrick FRANCHINI, Sophie JOBELIN, François LAVRUT, Alain BOURDET supplée par Joël PANNAUX, Patricia ANTOINE, Jacqueline DEJEUX, Coralie MAILLOT, Quentin COLOMBAT, Olivier DEMANDRE, Séverine MARANO, Alexandre CROT, Bruno MONNOT, Franck DAVID, Christine RIOTTE

Délégués absents ayant donné procuration : Justine GRUET

Délégués absents excusés non représentés : Bernard MENETRIER

La répartition et le nombre de sièges par membre sont fixés à l'article 5-1 des statuts du Syndicat Mixte. Conformément à cet article, le nombre de voix par membre est déterminé chaque année en fonction du nombre de repas commandés à la Cuisine Centrale l'année précédente (année N-1), selon la règle suivante :

- 1/ 0 à 10 % de repas commandés sur le nombre de total de repas produits au bénéfice des adhérents du Syndicat Mixte : 2 voix
- 2/ 10% à 20% de repas commandés sur le nombre de total de repas produits au bénéfice des adhérents du Syndicat Mixte : 4 voix
- 3/ 20 % à 30 % de repas commandés sur le nombre de total de repas produits au bénéfice des adhérents du Syndicat Mixte : 6 voix
- 4/ 30 % à 40 % de repas commandés sur le nombre de total de repas produits au bénéfice des adhérents du Syndicat Mixte : 8 voix
- 5/ 40 % à 50 % de repas commandés sur le nombre de total de repas produits au bénéfice des adhérents du Syndicat Mixte : 10 voix
- 6/ 50 à 60 % de repas commandés sur le nombre de total de repas produits au bénéfice des adhérents du Syndicat Mixte : 12 voix

Pour l'année 2026, la répartition des voix proposée est la suivante, basée sur le nombre de repas commandés par chacun des membres au 31 décembre 2025 :

MEMBRE	NOMBRE DE REPAS 2025	REPARTITION	NOMBRE DE VOIX 2026
CAGD	322 972	52%	12
CCAS de Dole	56 572	9%	2
ETAPES	31 260	5%	2
CCAS Damparis	9 671	2%	2
CC JURA NORD	117 024	19%	4
CD du Jura	68 351	11%	4
CC de la Plaine Jurassienne	20 021	3%	2
TOTAL	625 871	100%	28

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **PREND ACTE** de la répartition du nombre de voix pour chacun des membres, telle que présentée ci-dessus, pour l'année 2026.

Fait à Dole, le 1^{er} juin 2026
La Présidente Doyenne d'Age

Jacqueline DEJEUX

